



Urgence sociale et catégorisation des publics : les “ roms migrants ” sont-ils des “ sans-abri ” comme les autres ?

Louis Bourgois

► To cite this version:

Louis Bourgois. Urgence sociale et catégorisation des publics : les “ roms migrants ” sont-ils des “ sans-abri ” comme les autres ?. Rhizome , Orspere-Samdarra 2019. hal-02108414

HAL Id: hal-02108414

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02108414>

Submitted on 24 Apr 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

URGENCE SOCIALE ET CATÉGORISATION DES PUBLICS : LES « ROMS MIGRANTS » SONT-ILS DES « SANS-ABRI » COMME LES AUTRES ?

Louis Bourgois

Orspere-Samdarra - Observatoire Santé mentale Vulnérabilités et Sociétés |
« Rhizome »

2019/1 N° 71 | pages 42 à 50

ISSN 1622-2032

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-rhizome-2019-1-page-42.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Orspere-Samdarra - Observatoire Santé mentale Vulnérabilités et Sociétés.

© Orspere-Samdarra - Observatoire Santé mentale Vulnérabilités et Sociétés. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Louis Bourgois

Laboratoire Pacte (UMR 5194)

Membre de l'Odenore (Observatoire des non-recours
aux droits et services)

Lyon

URGENCE SOCIALE ET CATÉGORISATION DES PUBLICS : LES « ROMS MIGRANTS » SONT- ILS DES « SANS-ABRI » COMME LES AUTRES ?

Les processus de catégorisation des « publics » dans le champ des politiques sociales et de l'action sociale ont fait l'objet de nombreux travaux qui mettent en lumière la variété de ces processus (Brodiez-Dolino, 2015 ; Warin, 2010), qu'ils émanent principalement des acteurs politiques ou professionnels, qu'ils soient portés par les personnes concernées elles-mêmes (Pichon, 2001), ou construits au sein du champ scientifique. Dans le cadre de cet article¹, nous interrogerons les liens et cloisonnements entre deux catégories présentes à la fois dans les discours des acteurs des politiques sociales (décideurs politiques, intervenants sociaux, professionnels du secteur) et au sein du champ académique. Il s'agit, d'une part, de la catégorie des « sans-abri » (Gardella et Chopin, 2013) et, d'autre part, de celle des « Roms migrants » ou « Roms en bidonvilles » (Olivera, 2011).

¹ Cet article s'appuie en partie sur une communication d'avril 2018, réalisée au sein du réseau de recherche « Ethnographie du trouble dans la relation d'aide », à l'invitation notamment de Bertrand Ravon, Béatrice Deries et Guillaume Pégon, que je tiens à remercier. Mes remerciements également à Gabriel Urbelarrea pour sa relecture attentive et ses conseils avisés.

Au sein de la diversité des termes et catégories mobilisées (sans-abri, sans-domicile, sans-domicile fixe, itinérant, etc.), est souvent retenue celle établie par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) et l'Institut national des études démographiques (Ined) dont les enquêtes ciblent les individus « ayant passé la nuit précédant l'enquête dans un service d'hébergement ou un lieu non prévu pour l'habitation (rue, parking, cage d'escalier...), désignés comme "sans-domicile". Parmi eux, ceux ayant passé la nuit dans un lieu non prévu pour l'habitation sont appelés des "sans-abri" » (Yaouancq et Marpsat, 2016). Mais, au-delà de cette définition, établie en fonction des besoins et des contraintes des enquêtes,

nous nous attacherons à la définition donnée dans l'ouvrage *Les Sciences sociales et le Sans-abrisme* (Gardella et Chopin, 2013), qui a pour ambition de contribuer à organiser et structurer le « sans-abrisme » comme domaine de recherche au sein des sciences sociales. Néologisme issu de l'anglais *homelessness*, ce terme y est défini à travers trois dimensions centrales, soit l'habiter « vulnérable » dans les espaces publics ; son traitement par les institutions d'assistance ; et la démocratie et l'espace donné d'un « chez-soi ». Il correspond ainsi à une « perspective (à la fois) descriptive et compréhensive de la vie à la rue », et met l'accent sur « la dimension processuelle et situationnelle du phénomène » (Gardella et Chopin, 2013, p. 18).

Or, l'une des interrogations à l'origine de cet article provient du fait que les auteurs aient circonscrit l'objet du sans-abrisme en excluant de fait certains types de parcours, notamment ceux des « habitants de squats et demandeurs d'asile ». Les auteurs assument le fait qu'il s'agit d'un angle mort dans le secteur du sans-abrisme, abordé à la marge dans la recension bibliographique (Gardella et Chopin, 2013, p. 16). De manière plus spécifique, l'ouvrage n'intègre donc pas les travaux portant sur la situation, en France, des « Roms migrants » ou « migrants roms » vivant en squats et bidonvilles, terme dont l'utilisation a été grandissante depuis les années 2000, à la fois dans les champs politique, professionnel et scientifique. La notion recouvre les 15 à 20 000 personnes, principalement originaires d'Europe de l'Est² (majoritairement de Roumanie) et généralement désignées dans le discours public, d'une part, par leur origine ethnique supposée ou réelle (Roms) et, d'autre part, par une forme d'habitat spécifique : le « campement illicite », squat ou bidonville³.

² Voir les recensions régulières effectuées par la Délégation interministérielle à l'hébergement et l'accès au logement (Dihal). Repéré à <https://www.gouvernement.fr/campements-illicites-et-bidonvilles>

³ Si les deux termes « squats » et « bidonvilles » sont parfois mobilisés indifféremment, nous tenterons ici de distinguer le bidonville - habitats autoconstruits sur des terrains non bâtis - et le squat - lieu bâti investi de manière illégale.

Ce cloisonnement entre la catégorie de « sans-abri », d'une part, et celle de « Roms migrants », d'autre part, n'est pas spécifique au champ scientifique. Elle semble également fortement présente dans l'action publique et au sein des organisations intervenant dans le champ de l'urgence sociale. Dans un article de 2016, nous relevons ainsi que le bidonville apparaît, dans les discours des intervenants, comme une forme de « zone grise » entre l'habitat et la rue : « d'un côté, la plupart des services sociaux de secteur refusent de considérer ces espaces comme des lieux de vie dans lesquels ils peuvent intervenir au même titre qu'un logement classique [...]. De l'autre côté, de nombreux acteurs de l'urgence sociale, peuvent avoir tendance à ne pas considérer les habitants des bidonvilles comme leur "public cible", car usant de stratégies et de moyens de survie en partie différents des "sans domicile fixe" » (Gardella et Chopin, 2013, p. 287).

À quoi tient ce cloisonnement des deux notions par les divers acteurs ? Cette exclusion des « Roms migrants » de la catégorie large des sans-abri est-elle pertinente, et tient-elle à l'épreuve de l'expérience vécue par les personnes concernées ?

Dans la pratique, les dispositifs d'assistance et de l'urgence sociale fonctionnent-ils réellement « en silo » pour chacun de ces deux publics, ou la réalité vient-elle nuancer la porosité des discours ?

Nous tenterons d'apporter un éclairage à ces questionnements à partir d'une analyse croisée de différents travaux scientifiques (portant sur le sans-abrisme, d'une part, et sur les « Roms migrants », d'autre part) et de deux recherches menées principalement sur l'agglomération lyonnaise : une recherche doctorale en cours, portant sur « le gouvernement métropolitain de l'urgence sociale⁴ » et une « recherche évaluative », menée sur le même territoire et portant sur un dispositif d'insertion de population rom migrantes, initié par les services de l'État et mis en œuvre de janvier 2016 à octobre 2018 (Bourgeois et Louvion, 2018⁵).

Vivre en bidonville : un habiter vulnérable

Des lieux habités

De nos propres travaux et observations, comme de nombreuses recherches menées en France (dont Benarrosh-Orsoni, 2009 ; Lièvre, 2016), les bidonvilles, squats ou *platz*⁶ des « Roms migrants » sont des lieux qui font le plus souvent « l'objet d'une appropriation », et deviennent rapidement « un “chez-soi” investi matériellement, mais aussi symboliquement par leurs habitants » selon Norah Benarrosh-Orsoni (2009) qui décrit les pratiques d'habitat collectif, en squat notamment et leur rôle dans ce qu'elle nomme « l'aménagement de la précarité » : « Si le squat est un habitat illégal et parfois même délabré, il est pourtant chaque fois l'objet d'une appropriation. Il devient rapidement un “chez-soi”, investi matériellement, mais aussi symboliquement par ses habitants [...]. Ainsi, quand les Roms réussissent à sauver leurs biens lors d'une expulsion, on voit les femmes décorer la nouvelle maison squattée à l'image de la précédente. Dès les premières heures de l'occupation, elles installent les matelas, des rideaux de dentelle entre certaines pièces sans porte [...]. Les pots de géraniums sont remis aux fenêtres [...]. En quelques minutes, l'espace a l'air d'avoir été toujours habité. » Nos propres recherches sur plusieurs squats ou gros bidonvilles de la région lyonnaise depuis 2014 confirment – pour de nombreux sites – les constats de l'auteure et des autres travaux sur le sujet : en entrant dans les lieux de vie, on découvre des intérieurs rangés, aménagés, clairement distincts de l'espace public, des lieux d'intimité sinon individuelle, ou moins familiale. En bref, un « chez-soi », en tant qu'espace de *maintien de soi* permettant à la fois de développer des relations à l'autre dans l'autre, l'espace urbain (Bouillon, 2009), et qui nous semble répondre

⁴ Thèse en sciences politiques menée au sein du laboratoire Pacte depuis janvier 2016, sous la direction de Philippe Warin.

⁵ Une synthèse de cette étude est disponible sur le lien suivant : https://odenore.msh-alpes.fr/documents/eval_i2e_vf_bat_ok.pdf

⁶ Le *platz* est le terme souvent utilisé par les personnes elles-mêmes pour désigner les bidonvilles, c'est-à-dire les friches où ont été construites des baraques faites de matériaux de récupération.

aux quatre dimensions du chez-soi, théorisées en 2010 dans un rapport pour l'Inspection générale des Affaires sociales (Igas) portant sur les « conditions d'accès au chez-soi », soit : l'aménagement, l'appropriation, l'attachement et l'ancrage (Pichon *et al.*, 2010).

Or c'est cette dimension de l'habitat que renvoie le bidonville et les modes d'habiter qui amène certains chercheurs ou acteurs de terrain à opérer une forte distinction entre « migrants roms en bidonvilles ou squats » et « personnes sans abri ou sans domicile », la baraque de bidonville pouvant apparaître – malgré la promiscuité, malgré les conditions sanitaires – comme un « abri » relativement protecteur vis-à-vis de certaines agressions extérieures, comme un lieu de vie établi où se joue un ensemble de relations sociales et familiales et marqué par une forme de stabilité. La vie en bidonville ou squat serait donc éloignée d'une vie « sans domicile ». Or la notion de « sans-abri » chez Édouard Gardella et Katia Chopin (2013) insiste au contraire sur le fait que même les personnes sans abri *habitent* la rue, l'espace public ou des lieux d'hébergement. Ainsi, les pratiques des « migrants roms » peuvent être inscrites dans ces pratiques d'un habiter vulnérable, au sens où, comme nous allons l'aborder à présent, il est provisoire, aléatoire, et soumis à de nombreuses contraintes extérieures.

Des bidonvilles composites et aux caractéristiques variées

Le premier bémol à cette perception du bidonville réside dans la diversité des habitats ou lieu de vie au sein d'un même site : par exemple, au sein du bidonville dit « du Transbordeur⁷ » comme sur celui dit de la « Feyssine 2⁸ », tous deux situés à Villeurbanne (69), les conditions de vie pouvaient fortement varier d'une famille à l'autre : la baraque construite, fermée, et « habitable » est l'une des formes possibles, mais qui cohabite avec des caravanes non chauffées, des tentes de fortune, des abris très précaires. Sur un même lieu, donc, coexistent des situations et des modes d'habitat variés, dont certains sont très éloignés des espaces permettant une intimité ou facilitant le sentiment d'un *chez-soi*. De plus, lors d'observations menées sur plusieurs agglomérations françaises (Bourgois, Bonnemason et Fillonneau, 2015) nous avons pu constater de fortes différences dans les types d'habitat et de construction selon les régions, qui ont un impact sur la vie quotidienne des personnes et leur rapport à leur lieu de vie.

Ces constatations nous amènent à une première déconstruction quant à la réalité du « bidonville rom », qui, loin de se référer à une réalité homogène, cache un ensemble de situations très variées en termes de caractéristiques du logement et de modes d'habiter.

⁷ Évacué en septembre 2017.

⁸ Évacué en janvier 2019.

Bidonvilles et squats : des lieux de vie parmi de nombreux autres, dans des trajectoires résidentielles contraintes, mouvantes et précaires

Surtout, derrière la figure selon nous *essentialisante* du « Rom migrant en bidonville » se cache une réalité bien plus complexe que révèle l'analyse des parcours sociaux et résidentiels des personnes et familles concernées. En effet, ces parcours sont marqués par une très forte mobilité à la fois géographique et des types de lieux de vie.

Le premier constat concerne la mobilité géographique, celle-ci est liée en grande partie aux politiques d'expulsions des lieux de vie par l'État et les collectivités (Vitale, 2009) : en ce qui concerne l'agglomération lyonnaise, entre janvier 2016 et novembre 2018, plus de seize lieux de vie ont été expulsés, touchant plus de 1 500 personnes, une même personne ayant ainsi connu en moyenne (et *a minima*), deux expulsions de son lieu de vie sur la période (Bourgeois et Louvion, 2018). Le bidonville ou le squat reste donc un lieu d'incertitude et de vulnérabilité (Aguilera, Bouillon et Lamotte, 2018).

Le second constat est celui d'une forte variété des types d'habitat sur des périodes relativement courtes, qui peut être liée : 1) aux expulsions, qui obligent à se retourner vers des solutions parfois très précaires ; 2) aux stratégies ou tactiques des familles en fonction des opportunités présentes sur le territoire ; 3) aux politiques et dispositifs d'accès à l'hébergement ou au logement déployés par les acteurs publics ou associatifs. L'analyse récente que nous avons pu effectuer à partir de données collectées sur 125 ménages révèle ainsi que, pour la plupart d'entre eux, sur une durée de trois ans, se succèdent des périodes de vie à la rue, en foyer ou centre d'hébergement, dans des voitures, dans des hébergements temporaires, notamment dans le cadre du « renfort hivernal », parfois marquées par des retours temporaires dans le pays d'origine.

Ainsi donc, au vu de ce type de parcours, la catégorisation de « Roms migrants en squats ou bidonvilles » peut sembler extrêmement restrictive et ne pas refléter la diversité de situations rencontrées par les personnes, le bidonville ou le squat apparaissant comme une solution d'abri temporaire, au sein d'un ensemble d'autres solutions mobilisées tout au long du parcours, plutôt qu'une situation pérenne et stable, identitaire. Cette conclusion rejoint donc les analyses de nombreux auteurs, dont Pascale Pichon, autour des parcours de personnes sans abri et qui évoquent une « carrière de survie », marquée par l'alternance entre différentes formes d'habitats précaires (rue, tente, cabane, hébergement, etc.).

Entre dispositifs spécifiques et réponses destinées aux « sans-abris » : quel traitement par les institutions, quelles expériences de l'assistance ?

Comme évoqué en introduction, la définition que nous retenons du sans-abrisme prend en compte la relation entretenue par les personnes aux dispositifs d'assistance et l'expérience qu'elles font des aides qui leur sont proposées (Gardella et Chopin, 2013, p. 77).

En première approche, les « Roms migrants » font l'objet de politiques et réponses spécifiques sur les territoires. Depuis les années 2000, il s'est notamment agi de la mise en place de « villages d'insertion », sites d'hébergement temporaires présentés comme des « sas » vers l'insertion et intégrant une dimension d'accompagnement social (Legros, 2010)⁹. Dans certains cas, il peut également s'agir de dispositifs visant à un accès direct des personnes dans un logement du parc diffus. Ces solutions, qui relèvent souvent du bricolage à l'échelle locale (Olivera, 2016), se situent à la marge des dispositifs d'insertion ou de l'urgence sociale, et amènent de nombreux questionnements sur les critères de sélection des personnes, le ciblage sur une nationalité – voire une ethnie –, le cadre juridique, les dérogations au droit commun qu'elles impliquent. Dans l'agglomération lyonnaise, depuis les années 2000, au moins cinq dispositifs de ce type peuvent être identifiés, dont les deux plus récents sont le programme Andatu¹⁰ et le dispositif « insertion par l'école et l'emploi » (2016-2018) sur lequel porte notre recherche évaluative (Bourgois et Louvion, 2018).

Mais, l'observation fine de l'action publique au niveau local démontre que ces dispositifs spécifiques ne sont pas – loin s'en faut – l'unique réponse apportée aux situations des familles vivant en squats et bidonvilles. Le second type de réponse consiste en effet en l'adaptation et l'accessibilité de services et dispositifs existants, non ciblés de manière spécifique. On peut ici alors distinguer les dispositifs de l'urgence sociale orientés vers les personnes catégorisées comme sans-abri ou sans domicile (Gardella, 2014), des services et dispositifs de « droit commun » accessibles à l'ensemble de la population, notamment en matière d'emploi, de logement, de santé, de scolarisation ou autre (Lafore, 2014).

Dans l'étude réalisée en 2018 visant à mettre en perspective le parcours de familles sélectionnées dans un dispositif spécifique (le projet « I2E »), nous avons tenté de collecter un ensemble d'informations sur les parcours d'autres ménages, présents sur les mêmes bidonvilles avant leur évacuation et non intégrés au projet. L'un des résultats montre que le fait de ne pas être intégré dans un dispositif dédié aux « Roms » ne signifie pas l'absence de liens entre les personnes et l'offre sociale

⁹ Nous n'évoquons ici que les réponses en termes d'insertion, ce qui ne doit pas masquer les deux autres réponses que sont les politiques massives d'expulsion des sites, et les mesures d'éloignement du territoire.

¹⁰ Pour une présentation du programme et des résultats officiels : <http://www.rhone.gouv.fr/Actualites/Bilan-du-dispositif-ANDATU-l-insertion-reussie-pour-des-populations-roms>.

sur le territoire lyonnais. Ainsi, une part non négligeable des ménages (11 sur 77, soit 14 %) a eu un parcours majoritairement marqué par un hébergement en structure d'urgence (nuitées hôtelières, hébergement en gymnase lors des « plans Froid », en centre d'hébergement...). À noter que ces dispositifs, relativement coûteux (Uhry, 2018), proposent un accompagnement limité qui ne permet pas, bien souvent, un travail de fond en matière d'insertion et d'accès aux droits. Par ailleurs, au sein du même corpus de 77 ménages, 20 familles (soit 26 %) ont principalement connu, sur les trois années observées, des habitats précaires et de courte durée : bidonville, squat, rue, parc public, hébergement chez des tiers. Ici encore, cette prédominance de l'habitat informel ne signifie pas un non-recours systématique aux dispositifs d'assistance : la plupart des ménages concernés sont en lien régulier avec des acteurs associatifs, fréquentent les lieux de distribution alimentaire ou de vêtement, sollicitent le 115, ou s'inscrivent dans des réseaux de soin pour personnes précaires.

Ainsi, si nous ne pouvons ignorer des situations de non-recours à certaines aides ou dispositifs (Levy, 2015), il semble que les parcours de nombreuses personnes et familles soient caractérisés par des « relations d'assistance » denses et régulières, d'ordre cependant très divers. Pris sous l'angle des dispositifs et services qu'elles fréquentent, les familles migrantes vivant en squats et bidonvilles relèvent donc bien en grande partie de la catégorie des sans-abri, au sens que lui donne les travaux de recherche récents, mais aussi en grande partie les acteurs et services concernés.

Conclusion

À l'épreuve des faits et des parcours, le cloisonnement des deux catégories de « publics » *roms migrants*, d'une part, et *personnes sans abri*, de l'autre, paraît peu opératoire. En effet, il nous semble que, pour beaucoup, les expériences vécues dans leurs migrations par les familles concernées peuvent entrer dans le champ du sans-abrisme, qu'il s'agisse notamment des lieux de vie, des modes de survie, des stratégies de débrouille, des liens avec les dispositifs d'assistance. Ceci sans nier des spécificités qui les éloignent de la figure classique de la personne sans domicile, en premier lieu la sécurité du noyau familial, et les formes de solidarité qu'elle peut induire. Dès lors, il s'agit de s'interroger sur la cause de ce cloisonnement catégoriel. Plusieurs hypothèses seraient alors à creuser : les représentations sociales et culturelles de la minorité rom, qui jouent certainement un rôle ; le statut administratif et les droits attachés à l'étranger – même citoyen de l'Union européenne – ; l'absence visible d'isolement et la présence de réseaux familiaux

autour des personnes, qui tranchent avec l'image traditionnelle de « l'homme isolé », figure classique du « SDF » présent dans l'espace urbain ; des modes de résistance voire de refus de l'assistance, ou de l'offre sociale, qui perturberaient les acteurs de l'action sociale et donc les réponses apportées.

Ces questions nous semblent loin de l'anecdote ou du débat uniquement théorique, et soulèvent des enjeux cruciaux tout d'abord *dans le champ de l'intervention sociale et des politiques publiques*, une approche des « Roms migrants » sous l'angle du sans-abrisme pouvant notamment permettre de sortir d'une approche communautaire ou essentialisante pour porter l'analyse sur les caractéristiques sociales propres à chaque famille (Lièvre, 2016), sur les fragilités individuelles ou familiales, sur l'impact de la vie à la rue sur la santé physique, la santé mentale, les processus de socialisation, etc. Mais, également *dans le champ scientifique*, car au-delà du phénomène migratoire particulier abordé dans cet article (celui des « Roms migrants »), il semble que dans cette période de consolidation du sans-abrisme comme domaine de recherche, la prise en compte des travaux portant sur les liens entre grande précarité et migrations pourrait être une source d'enrichissement importante, amenant à renouveler certains débats ou réflexions, liés notamment aux parcours des personnes, à la construction de l'action publique, aux expériences vécues. Si de rares recherches portent déjà précisément sur les liens entre ces deux dimensions (Dietrich-Ragon, 2017 ; Le Méner, 2016), ou abordent la question de manière moins centrale (Brodiez-Dolino, 2018), demeure un important travail à réaliser pour identifier les « zones de recouvrement » entre champ du sans-abrisme et recherches sur les personnes migrantes en grande précarité. C'est le sens d'un travail engagé récemment au sein du réseau de recherche « Aux frontières du sans-abrisme¹¹ » au sein d'une réflexion plus large sur les « épreuves d'habiter ». ▀

11 Réseau composé en janvier 2018 de Pascale Pichon, Claudia Girola, Édouard Gardella, Gabriel Uribelarrea, Marine Maurin, Nataly Camacho, Louis Bourgois, Marion Lièvre, Mauricio Aranda, Lola Vivès, Clara Piolatto, Clothilde Arnaud.

BIBLIOGRAPHIE

- Aguilera, T., Bouillon, F. et Lamotte, M. (2018). Politiques de l'expulsion : acteurs, enjeux, effets. *L'Année sociologique*, 68(1), 11-38.
- Benarrosh-Orsoni, N. (2009). L'aménagement de la précarité. *Études Tsiganes*, 38(2), 178-189.
- Bouillon, F. (2009). *Les mondes du squat : anthropologie d'un habitat précaire*. Paris : Presses universitaires de France.
- Bourgeois, L., Bonnemason, C. et Fillonneau, M. (2015). *Le droit et les faits. Rapport national d'observatoire 2014* (Rapport de recherche). Collectif national droits de l'homme Romeurope, Paris.
- Bourgeois, L. et Louvion, A. (2018). *Résorber les squats et bidonvilles par l'insertion économique et sociale : recherche évaluative sur et autour du dispositif I2E, « Insertion par l'école et l'emploi », dans la Métropole lyonnaise, 2016-2018* (Rapport final). DDCS du Rhône, Lyon.
- Brodiez-Dolino, A. (2015). La vulnérabilité, nouvelle catégorie de l'action publique. *Informations sociales*, 188(2), 10-18.
- Brodiez-Dolino, A. (2018). Qui sont les personnes sans domicile en France depuis 1945 ? Éléments de réponse au prisme lyonnais. *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 138(2), 109-126.
- Dietrich-Ragon, P. (2017). Aux portes de la société française. Les personnes privées de logement issues de l'immigration. *Population*, 72(1), 7-38.
- Gardella, É. (2014). L'urgence sociale comme chronopolitique. Temporalités et justice sociale de l'assistance aux personnes sans abri en France depuis les années 1980 (Thèse de doctorat en sociologie). École Normale supérieure de Cachan, Paris.
- Gardella, É. et Chopin, K. (2013). *Les sciences sociales et le sans-abrisme : recension bibliographique de langue française, 1987-2012*. Saint-Étienne : Presses universitaires de Saint-Étienne.
- Lafore, R. (2014). L'accès aux droits, de quoi parle-t-on ? *Regards*, 46(2), 21-32.
- Le Méner, E. (2016). Au nom du fils. Ethnocomptabilité d'une famille de sans-papiers hébergée en hôtel social. *Revue des politiques sociales et familiales*, 123(1), 41-55.
- Legros, O. (2010). Les « villages d'insertion » : un tournant dans les politiques en direction des migrants roms en région parisienne ? *Revue Asylon(s)*, 8. Récupéré du site du Réseau scientifique de recherche et de publication Terra-HN : <http://www.reseau-terra.eu/article947.html>
- Levy, J. (2015). L'urgence sociale à l'épreuve du non-recours. *Plein droit*, 106(3), 7-10.
- Lièvre, M. (2016). Roms roumanisés, Ciurari, Ursari : ethnicité et appartenances sociales. Ethnographie des migrants roms roumains à Montpellier. *Revue européenne des migrations internationales*, 32(1), 35-57.
- Olivera, M. (2011). *Roms en (bidon)villes*. Paris : Éditions Rue d'Ulm.
- Olivera, M. (2016). Un projet « pour les Roms » ? Bricolages, malentendus et informalité productive dans des dispositifs d'insertion et de logement. *Lien social et Politiques*, 76, 224-252.
- Pichon, P. (2001). L'avènement de la reconnaissance publique : je suis SDF. Dans E. Savoie, *Les noms que l'on se donne. Processus identitaire, expérience commune, inscription publique*. Paris : L'Harmattan.
- Pichon, P., Jouve, E., Choppin, K. et Grand, D. (2010). *Sortir de la rue : les conditions de l'accès au « chez-soi »*. Saint-Étienne : Direction générale des Affaires sociales (DGAS).
- Uhry, M. (2018). The cheaper, the better? Housing the homeless in France. *Homeless in Europe*, 15-16.
- Vitale, T. (2009). Politique des évictions. Une approche pragmatique. Dans F. Cantelli et al., *Sensibilités pragmatiques. Enquêter sur l'action publique* (p. 71-92). Berne, Suisse : Peter Lang.
- Warin, P. (2010). Ciblage de la protection sociale et production d'une société de frontières. *SociologieS*.
- Yaouancq, F. et Marpsat, M. (2016). Avant-propos. L'enquête *Sans-Domicile* 2012 : histoire et place en Europe. *Économie et Statistique*, 488-489, 7-23.